



Syndicat National des Enseignements de Second Degré – Section académique de La Réunion
 BP 30072. 97491 STE-CLOTILDE Cedex – Tél. : 0262 97 27 91 – Fax : 0262 97 27 91
 Internet : <http://www.reunion.snes.edu> - courriel : s3reu@snes.edu

Edito

CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES-RÉUNION

n° 190

Mars 2014

Sommaire

<i>Edito</i>	p 1
<i>Résultats des votes RA-RF par S1</i>	p 2
<i>Progression des Votes depuis 2009</i>	p 3
<i>Votes modifications statutaires</i>	p 4
<i>Votes amendements et motions</i>	p 5
<i>Thème 1</i>	p 6
<i>Thème 2</i>	p 8
<i>Thème 3</i>	p 9
<i>Thème 4</i>	p 10
<i>Règlement électoral</i>	p 12
<i>Appel à voter expression tendances</i>	p 13
<i>Appel à voter expression tendances</i>	p 14
<i>Fiche syndicale HC certifiés</i>	p 15
<i>Fiche syndicale Contestation Note</i>	p 16

Le Congrès Académique du SNES-Réunion s'est déroulé les 24 et 25 février derniers au Lycée Hôtelier La Renaissance à Plateau Caillou en présence de Daniel Robin, Secrétaire Général du SNES.

L'ordre du jour étant très important, les journées n'ont pas connu de temps mort. Après le discours d'introduction de Daniel Robin, communication a été faite des résultats des votes sur les rapports d'activité et financiers nationaux et académiques. Ensuite, ont été examinées et soumises au vote les modifications statutaires sur lesquelles devait se prononcer le congrès. Les trois demi-journées suivantes furent consacrées à l'examen et au débat sur les quatre thèmes à l'ordre du jour. Vous retrouverez en pages intérieures les résultats de l'ensemble des votes sur les rapports d'activité et financiers, les modifications statutaires et les thèmes.

Ce congrès s'est tenu dans un contexte particulier marqué par les discussions sur le métier d'enseignant et la nouvelle rédaction des statuts qui nous régissent depuis 1950. Il a été l'occasion de noter quelques avancées (reconnaissance de la pénibilité du travail en Éducation Prioritaire (REP Plus) avec la pondération horaire (1,1), réduction de la bivalence au seul volontariat, allègement de service obligatoire pour les collègues affectés sur plusieurs établissements) mais, surtout, il a permis aux congressistes de prendre position en dénonçant le fait qu'aucune perspective n'était donnée concernant la revalorisation du métier ni l'amélioration des conditions de travail, pourtant indispensables pour lutter contre la crise de recrutement que nous connaissons depuis des années et ses conséquences (augmentation des heures supplémentaires, effectifs des classes pléthoriques, blocage du mouvement...).

Les débats ont été nombreux et constructifs sur l'ensemble des textes préparatoires au Congrès National qui se tiendra à Marseille du 31 mars au 4 avril prochains et pour lequel le SNES Réunion sera porteur des mandats qu'il s'est donné en congrès.

La prochaine étape de cette année de congrès pour le SNES sera le vote d'orientation pour le renouvellement des directions (commissions administratives) nationale et académique qui se déroulera en mai prochain. Dans cette perspective vous trouverez dans cette revue les appels à candidatures pour ces élections.

Lors de ce congrès, nous avons eu accès aux premières informations relatives au mouvement inter académique qui ont aussi été source de nombreuses observations. En effet, si le résultat final de ce mouvement n'est pas encore connu, on constate que les caractéristiques des mouvements précédents se confirment voire s'accroissent. Ainsi les barres d'entrée dans notre académie ont « explosé », seules trois disciplines seraient en-dessous de 1000 points, la reconnaissance des CIMM ne suffit donc plus pour être assuré d'obtenir La Réunion ! Seule la dotation de l'académie en postes supplémentaires permettra d'éviter des situations personnelles on ne peut plus difficiles. C'est le sens des interventions du SNES national autant qu'académique.

Nous ne saurions conclure cet éditorial sans remercier l'ensemble des (nombreux) participants pour leur présence et leurs interventions à ce congrès académique.

Le Secrétariat Académique du SNES-Réunion

Nom	Commune	INS	VOT	RAN NB	RAN POUR	RAN CTR	RAN ABS	RFN NB	RFN POUR	RFN CTR	RFN ABS	RAA NB	RAA POUR	RAA CTR	RAA ABS	RFA NB	RFA POUR	RFA CTR	RFA ABS
ISOLES ACADEMIE REUNION	ISOLES REUNION	536	69	1	55	10	3	1	55	6	7	1	53	12	3	1	53	10	5
RETRAITES SNES REUNION	RETRAITES REUNION	42	20	0	19	0	1	0	20	0	0	0	19	1	0	0	20	0	0
COLLEGE L'OASIS	LE PORT	6	5	1	1	0	3	1	1	0	3	1	1	0	3	1	1	0	3
COLLEGE CAMBUSTON	SAINT ANDRE	8	4	0	2	1	1	0	3	0	1	0	2	0	2	0	3	0	1
COLLEGE HUBERT DELISLE	ST BENOIT	11	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0	2	0	1	0	3	0	0
LYCEE LISLET GEOFFROY	ST DENIS	17	12	0	8	1	3	0	8	1	3	0	8	2	2	0	8	2	2
COLLEGE MONTGAILLARD	ST DENIS	24	18	0	18	0	0	0	18	0	0	0	18	0	0	0	18	0	0
COLLEGE ACHILLE GRONDIIN	SAINT JOSEPH	9	3	1	2	0	0	1	2	0	0	1	2	0	0	1	2	0	0
COLLEGE MARCEL GOULETTE	ST LEU	18	8	0	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	4
COLLEGE PLATEAU GOYAVES	ST LOUIS	4	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0	2	1	0	0	2	1	0
COLLEGE JULES SOLESE	SAINT PAUL	13	11	0	11	0	0	0	11	0	0	0	10	0	1	0	11	0	0
COLLEGE ANTOINE SOUBOU	SAINT PAUL	10	3	0	2	0	1	0	2	0	1	0	2	0	1	0	2	0	1
LYCEE EVARISTE DE PARNY	SAINT PAUL	27	17	0	16	0	1	0	16	0	1	0	15	1	1	0	15	1	1
COLLEGE RAVINE DES CABRIS	SAINT PIERRE	13	10	0	4	5	1	0	8	0	2	0	2	7	1	0	4	2	4
COLLEGE THERESIE CADET	STE ROSE	4	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0
LYCEE ROLAND GARROS	LE TAMPON	53	12	0	8	1	3	1	8	0	3	0	8	1	3	0	9	0	3
LYCEE PIERRE POIVRE	SAINT JOSEPH	16	8	0	7	0	1	0	7	0	1	0	6	1	1	0	6	1	1
LYCEE JEAN HIINGLO	LE PORT	24	10	0	8	1	1	0	8	1	1	0	6	3	1	0	6	3	1
LYCEE AMBROISE VOLLARD	SAINT PIERRE	16	7	0	6	1	0	0	7	0	0	0	6	1	0	0	7	0	0
LYCEE DES AVIRONS	LES AVIRONS	22	22	0	21	0	1	0	21	0	1	0	20	0	2	0	20	0	2
LYCEE SARDA GARRIGA	SAINT ANDRE	7	4	0	4	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0
LYCEE GEORGES BRASSENS	ST DENIS	11	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0
LYCEE BELLEPIERRE	ST DENIS	15	6	0	6	0	0	0	6	0	0	0	6	0	0	0	6	0	0
COLLEGE LA MARINE	SAINT JOSEPH	12	12	0	12	0	0	0	12	0	0	0	12	0	0	0	12	0	0
LYCEE LOUIS PAYEN	SAINT PAUL	6	4	0	4	0	0	0	4	0	0	0	2	2	0	0	4	0	0
LYCEE BOISJOLY POTIER	LE TAMPON	19	13	0	11	0	2	0	12	0	1	0	12	0	1	0	12	0	1
LYCEE MOULIN JOLI	LA POSSESSION	12	3	0	2	1	0	0	2	0	1	0	2	1	0	0	2	1	0
LYCEE DE BOIS D OLIVE	SAINT PIERRE	18	18	0	16	0	2	0	14	0	4	0	16	1	1	0	16	0	2
COLLEGE EMILIE ADAM DE VILLIERS	SAINT PIERRE	5	5	0	5	0	0	0	5	0	0	0	5	0	0	0	5	0	0
LYCEE DE VINCENDO	SAINT JOSEPH	8	7	0	5	1	1	0	6	0	1	0	5	1	1	0	6	0	1
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	LE TAMPON	11	5	0	4	1	0	0	4	1	0	0	3	1	1	0	4	1	0
LYCEE BEL AIR	SAINTE SUZANNE	5	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0
LYCEE ST PAUL IV	SAINT PAUL	13	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0
RESULTATS	LA REUNION	1015	334	3	279	23	29	4	286	9	35	3	265	36	30	3	277	22	32

**Scrutin du
27 janvier - 15 février 2014**

Section académique de La Réunion
Commission électorale du 22 février 2014

Inscrits : **1015** **32,6%**

➤ **Rapport d'activité national**

Exprimés :	331	100,0%	
POUR	279	84,3%	92,4%
CONTRE	23	6,9%	7,6%
ABS.	29	8,8%	

➤ **Rapport financier national**

Exprimés :	331	100,0%	
POUR	286	86,4%	96,9%
CONTRE	9	2,7%	3,1%
ABS.	35	10,6%	

➤ **Rapport d'activité académique**

Exprimés :	331	100,0%	
POUR	265	80,1%	88,0%
CONTRE	36	10,9%	12,0%
ABS.	30	9,1%	

➤ **Rapport financier académique**

Exprimés :	331	100,0%	
POUR	277	83,7%	92,6%
CONTRE	22	6,6%	7,4%
ABS.	32	9,7%	

**Scrutin du
23 janvier - 11 février 2012**

Section académique de La Réunion
Commission électorale du 18 février 2012

Inscrits : **1036** **27,5%**

➤ **Rapport d'activité national**

Exprimés :	285	100,0%	
POUR	248	87,0%	94,3%
CONTRE	15	5,3%	5,7%
ABS.	22	7,7%	

➤ **Rapport financier national**

Exprimés :	285	100,0%	
POUR	245	86,0%	96,8%
CONTRE	8	2,8%	3,2%
ABS.	32	11,2%	

➤ **Rapport d'activité académique**

Exprimés :	285	100,0%	
POUR	241	84,6%	93,4%
CONTRE	17	6,0%	6,6%
ABS.	27	9,5%	

➤ **Rapport financier académique**

Exprimés :	285	100,0%	
POUR	246	86,3%	98,4%
CONTRE	4	1,4%	1,6%
ABS.	35	12,3%	



**Scrutin du
26 janvier - 14 février 2009**

Section académique de La Réunion
Commission électorale du 23 février 2009

Inscrits : **1034** **39,3%**

➤ **Rapport d'activité national**

Exprimés :	406	100,0%	
POUR	325	80,0%	91,5%
CONTRE	30	7,4%	8,5%
ABS.	51	12,6%	

➤ **Rapport financier national**

Exprimés :	406	100,0%	
POUR	336	82,8%	98,0%
CONTRE	7	1,7%	2,0%
ABS.	63	15,5%	

➤ **Rapport d'activité académique**

Exprimés :	405	100,0%	
POUR	317	78,1%	88,3%
CONTRE	42	10,3%	11,7%
ABS.	46	11,3%	

➤ **Rapport financier académique**

Exprimés :	405	100,0%	
POUR	329	81,0%	94,3%
CONTRE	20	4,9%	5,7%
ABS.	56	13,8%	

➤ **Calendrier scolaire à La Réunion**

Exprimés :	405	100,0%	
Calendrier A	250	61,6%	77,6%
Calendrier B	72	17,7%	22,4%
ABS.	83	20,4%	



Le Congrès académique s'est prononcé sur les propositions de modifications des statuts du SNES instruites par la CA nationale des 19 et 20 novembre 2013, dont vous trouverez le détail dans le supplément à l'US n° 737 du 21 décembre 2013 aux pages 34, 35,36 et 37.

Modifications proposées par U&A

I1 = Réécriture complète du préambule

I2 = Ajout à l'article 8

I3 = Réécriture de l'article 16

Modifications proposées par École Émancipée

II1 = Ajout d'un article 5 bis

II2 = Ajout d'un article 6 bis

Modifications proposées par la CAA d'Orléans-Tours

III1 = Réécriture du préambule et de l'article 4

III2 = Réécriture de l'article 3

III3 = Réécriture de l'article 7

III4 = Réécriture de l'article 8

III5 = Réécriture de l'article 10

III6 = Réécriture de l'article 16

Modifications proposées par la CAA de Versailles

IV = Ajout à l'article 7

Modifications proposées par Valérie Sultan, élue CAN

V1 = Modifications de l'article 6

V2 = Modifications de l'article 14

V3 = Modifications de l'article 25



MODIFICATIONS STATUTAIRES				
	POUR	CONTRE	ABS	RV
I 1	60	0	0	0
I 2	58	0	2	0
I 3	54	0	6	0
II 1	18	21	22	0
II 2	29	16	15	0
III 1	0	31	29	0
III 2	0	38	22	0
III 3	0	2	58	0
III 4	0	46	14	0
III 5	2	58	0	0
III 6	1	33	26	0
IV	0	18	42	0
V 1	3	27	30	0
V 2	0	60	0	0
V 3	1	33	26	0

Votes sur les thèmes

	POUR	CONTRE	ABS	RV
--	------	--------	-----	----

Thème 1				
Motion LVR	50	0	3	0
Motion Rodrigues	32	15	6	2
Motion Azéma	15	28	6	1
Thème 1	53	0	0	0

Thème 2				
1 4 1	52	0	0	0
Motion Rodrigues 2 2 1	51	0	1	0
Motion Venco 2 2 8	50	0	2	0
Thème 2	52	0	0	0

Thème 3				
Énergies renouvelables	36	0	13	3
Déchets	51	0	0	1
3 2	51	1	0	0
Thème 3	52	0	0	0

Thème 4				
Motion RPA	26	9	7	9
Thème 4	37	0	0	0

Action				
Motion Venco	9	24	3	1

Délégués				
Délégués au congrès	54	0	0	0



THEME 1 : Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite

Ce fut surtout un tour de table sur le vécu des collègues. Il en ressortit très peu de modifications dans le libellé des articles. Les débats ont mis en évidence :

- L'impression que les professeurs sont dessaisis des notes (pressions des CE et IPR sur les collègues...)
- En histoire des arts, des épreuves différentes selon les ETB.
- En STI et LV, on dénonce la référence à des grilles de notation qui faussent la fiabilité des résultats.
- La question de la reconnaissance nationale des diplômes.
- Le rappel de l'opposition du SNES à la réforme du lycée.
- La nécessité du retrait urgent du LPC.
- Le nécessaire développement de la formation continue.
- L'utilité de formations adaptées pour faciliter l'accueil des élèves handicapés.

Deux motions sont présentées :

Motion LVR :



Suit un débat entre monovalence et bivalence en créole. « Certes la bivalence a des inconvénients mais la monovalence comporte en elle beaucoup de défauts (risque d'affectation sur plusieurs ETB entre autres)».

VOTE : 50 pour / 3 abs

Motion LVR adoptée :

Le SNES se réjouit de l'adoption, par l'Assemblée Nationale, de la proposition de loi visant à modifier la Constitution pour ratifier la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Malgré cette avancée institutionnelle significative, il nous faut constater que la plupart de nos collègues sont employés dans leur seconde valence (lettres, langues, histoire-géographie) ou accomplissent parfois l'intégralité de leur service en heures d'accompagnement, de soutien, d'aide aux devoirs.

Nous continuons à dénoncer l'abandon de toute volonté de promouvoir et de structurer cet enseignement, volonté mise en évidence par l'absence de convocation de la Commission Académique de Langue et Culture Régionale qui devrait être l'outil de diffusion de cet enseignement.-

Pour développer cet enseignement :

- 1) *Le SNES exige qu'au moins 50% du service des personnels concernés soit assuré dans leur valence créole.*
- 2) *Le SNES demande la création d'options LCR en collège comme au lycée, avec les moyens nécessaires hors DGH, et l'établissement d'un plan de développement académique de cette discipline, largement débattu notamment dans le cadre d'une réactivation de la CALCR.*

Motion EP - ECLAIR adoptée :

La Réunion, avec 20 collèges ECLAIR, voit presque 50 % de ses collégiens relever de l'Éducation Prioritaire.

Nous avons régulièrement dénoncé les dérives de ce type d'établissements qui ont touché tant les élèves (non respect des horaires disciplinaires...) que les enseignants (statuts non respectés, dégradation des conditions de travail...)

Si l'instauration de REP+ semble permettre d'éviter les dérives du passé, les moyens d'encadrement ne sont toujours pas suffisants tant en EP qu'hors EP pour atteindre les objectifs que s'est donné le SNES.

Un plan de rattrapage est toujours d'actualité.



Motion EP - ECLAIR

- Pour un collègue CPE il faut associer la vie scolaire aux enseignants quand on aborde l'EP car les personnels d'éducation sont aussi concernés.
- Les élèves en difficulté sont aussi ailleurs que dans l'EP et il faut penser à eux en terme de moyens.
- Il serait plus judicieux de parler du projet et non de s'attarder sur les mesures existantes qui vont changer car il y a des progrès : 1.% de décharge, les ETB ont eu des moyens supplémentaires, suite à l'intervention du S3 au rectorat. Mais des inquiétudes demeurent.

Texte éducation prioritaire proposé par Philippe AZEMA (non adopté).

La Réunion est le département qui a été le plus touché par le dispositif ECLAIR : 20 collèges regroupant plus du tiers des élèves scolarisés à ce niveau étaient dotés de ce label.

La déréglementation a affecté aussi bien les horaires disciplinaires, les statuts des personnels que la définition des objectifs pédagogiques avec plus ou moins d'intensité suivant les établissements. Au nom d'une « innovation » fétichisée, les tâches fondamentales d'enseignement et d'éducation ont été déstabilisées et la règle absolue de socle commun s'est imposée comme horizon indépassable.

Les expérimentations développées la plupart du temps sous la pression des chefs d'établissement se sont réduites pour l'essentiel à des modifications de la longueur des séquences d'enseignement (45', 50',...), à l'accent mis sur la liaison CM2/6ème, à de la « co-intervention » et à une inflation de PPRE. Malgré l'engagement souvent important des collègues, les résultats sont décevants.

Par contre, au nom de l'innovation, l'intrusion des CE dans les pratiques pédagogiques s'est considérablement renforcée en s'appuyant sur les conseils pédagogiques et les préfets des études, durcissant encore les conditions de travail dans ces établissements. L'utilisation de la part modulable de l'indemnité ECLAIR s'est traduite fréquemment par des effets désagrégeateurs sur la cohérence des équipes pédagogiques.

Les Assises académiques de l'éducation prioritaire ont réaffirmé avec force les éléments du dispositif ECLAIR considéré comme un succès. La composition même de ces Assises dont ont été exclus les collègues, en particulier les syndicalistes, ne pouvait qu'entraîner cette adhésion renouvelée à la déréglementation. Le SNES Réunion caractérise ces Assises comme une mascarade.

Les propositions Peillon sur l'éducation prioritaire se sont appuyées en partie sur les travaux des différentes Assises académiques et ne peuvent rencontrer l'assentiment du SNES.

Au-delà de proclamations d'intentions, ces propositions se situent dans la continuité du dispositif précédent :

La première phase, la mise en place des REP+ s'est faite en l'absence totale de transparence et de concertation, le recteur de La Réunion se bornant à informer après coup les organisations syndicales. C'est ainsi que 6 collèges ont été classés de la sorte, suscitant de nombreuses interrogations dans les établissements écartés de cette phase.

L'obsession de l'innovation pour l'innovation, le rôle réaffirmé de l'encadrement, chefs d'établissements et IPR, la vacuité des propositions pédagogiques, demeurent, étouffant dans l'œuf toute perspective réelle d'amélioration.

La pondération de 1,1 accordée aux collègues en REP+ ne constitue en rien une reconnaissance de la pénibilité particulière des conditions de travail. En effet, elle s'assortit de tâches supplémentaires aux contours mal définis et n'aboutit pas à une réduction effective du temps de travail. Tout juste est consentie une amélioration du régime indemnitaire.

Les préfets des études sont reconduits sous l'appellation de coordonnateurs de cycle, cristallisant une hiérarchie intermédiaire.

Si le mouvement particulier et les lettres de mission systématisées disparaissent c'est qu'ils n'ont pas fait la preuve de leur efficacité au regard même de leurs créateurs. Par contre, le principe des lettres de mission est conservé laissant présager de nouvelles offensives sur cette question.

En conséquence, le SNES-Réunion n'accorde aucun crédit au dispositif REP, REP+, et appelle les collègues de ces établissements à la plus grande vigilance.



- On se soucie de savoir si les décharges seront payées en HS, ou si grâce aux pondérations on assurera moins d'heures devant élèves car on craint que les nouvelles règles appellent de nouvelles contraintes (en CPGE, en BTS), là où elles n'étaient soumises à aucune obligation de service.

- Les élus qui suivent de près les négociations clarifient le débat en insistant sur le fait que le nouveau texte pour les REP+ ne devra pas contredire « l'esprit » des nouveaux statuts qui prévoient des heures pondérées à 1.1h.
- Certaines analyses sont en désaccord avec le constat de collègues présents au congrès qui travaillent en établissement ECLAIR. Ils évoquent la déception de ne pas avoir été choisis comme REP+ et avoir les 2 heures de concertation pour faire mieux ce que l'on faisait déjà.
- Daniel Robin rappelle que les affirmations et généralisations de certains intervenants sont fausses. Seuls deux recteurs n'interprètent pas les textes comme ils le devraient : celui de la Réunion et celui d'Aix-Marseille.
- Le Secrétariat Académique informe que le SNES - Réunion, accompagné de Daniel Robin, sera reçu le lendemain, 26 février, par le Secrétaire Général du Rectorat. On demandera des clarifications à l'administration académique sur l'aménagement des pondérations et de l'heure et demie de décharge à inscrire ou pas à l'emploi du temps des professeurs.

On propose un vote en opposition sur ces 2 motions très différentes.

VOTE :

Motion Victor RODRIGUES

Pour: 32 / Contre : 15 / Abs : 6 / Refus : 2

Motion Philippe AZEMA

Pour: 15 / Contre : 28 / Abs : 8 / Refus : 1

THEME 2 : De l'ambition pour les personnels et nos métiers

1.4.1 amendement : *Pour les ultra marins il est nécessaire de mettre en place une continuité dans le cadre M1/M2 afin de faciliter leur mobilité.*

- Les participants ont évoqué et éclairci quelques points sur les « pré-recrutements » actuels.
- Et ont voté pour la dispense des écrits pour les pré-recrutés.

Motion présentée par Katia Venco : *Le Snes se prononce pour la suppression du CP et contre la mise en place ou la pérennisation de toute autre forme de hiérarchie intermédiaire.*

VOTE pour à l'unanimité

2.2.1 Débat sur l'existence et la composition du conseil pédagogique.
Comment redonner du pouvoir aux professeurs dans ce cadre-là ?

Motion présentée par Victor RODRIGUES: *Le SNES, qui s'oppose à toute hiérarchie intermédiaire, demande la suppression du CP dans son état actuel. Le SNES est favorable à la création d'une instance démocratique de discussion des projets (disciplinaire ou pluridisciplinaire) qui ne soit pas présidée par le CE, dont les avis ne s'imposeraient pas aux collègues et dont les réunions se feraient pendant le temps de travail.*

VOTE dissocié à la demande de la tendance RPA :

Vote 1 sur la première phrase : contre 0 / abs 1/ pour 51

Vote 2 sur le reste du paragraphe : contre 12/abs 6/RV 1/ pour 33

Motion de Katia VENCO liée au temps de travail : *Depuis 1982 les salariés sont passés à 39 heures puis à 35h en 1998 soit environ une baisse de 10% du temps de travail. Nous sommes la seule profession n'ayant pas bénéficié de cette réduction tout en ayant vu notre charge de travail s'accroître. Cela doit se traduire par un abaissement soit 13,5h hebdomadaires pour les agrégés et 16h pour les certifiés. Le même principe doit s'appliquer aux documentalistes, CPE et Co-Psy, tout en n'annualisant pas le temps de travail.*

2.2.8 Rémunération

VOTE :**Pour : 50/ Abs : 2**

THEME 3 : Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire

2.2.3. amendement – rajout de : « doit être prioritaire sur »

Texte modifié :

« La France a pris un retard important, notamment dans la maîtrise de la consommation énergétique et dans la part des énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables **doit être prioritaire sur** la recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes d'exploitation de ressources fossiles (gaz de schiste). La sortie du nucléaire doit être engagée ».

Suit un questionnaire sur l'exploitation du gaz de schiste. On remarque que le texte, tel qu'il est rédigé, n'implique pas que le SNES se prononce formellement contre cette exploitation.

Pas de consensus sur ce point.

VOTE : contre : 0 / abs : 13 / RV 3 / pour : 36

Amendement – rajout de : « une vraie politique publique du traitement des déchets et de l'eau soit mise en place. »

Texte modifié :

« Une transition écologique réussie implique que les véritables pollueurs en supportent la charge financière (grandes entreprises...) **et qu' une vraie politique publique du traitement des déchets et de l'eau soit mise en place** »

VOTE : pour 51/ RV 1

Amendement – p. 26 rajout « I pour intersexe »

Texte modifié :

« Dans le même temps, la société dans son ensemble est devenue perméable aux idées d'extrême droite : racisme, préférence nationale, **LGBTIphobie**, sécuritarisme... : la politique sur les étrangers – et les Roms en particulier – ressemble fort à celle du précédent gouvernement. »

VOTE : contre : 1 / pour : 51

THEME 4 : Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social

Les débats ont pris un tour assez général. Malgré la volonté des animateurs de recentrer les discussions sur les amendements et motions à rédiger pour développer le thème 4, les présents ont éprouvé le besoin de faire part de leur ressenti et de leur expérience.

- Les participants souhaiteraient que, sous l'impulsion de sa base, le SNES ne se réfugie pas dans l'acceptation d'un syndicalisme de résistance mais passe à des pratiques plus offensives, sans toutefois se départir des missions essentielles qui sont la clé pour fidéliser ses adhérents : « *informer et former, préserver les acquis, défendre les individus dans leur milieu professionnel et proposer un modèle de société qui présente de réels progrès pour la collectivité* ».
- C'est ensuite une conversation très animée sur la difficulté à construire un élan de contestation solidaire, sur le désengagement qui se généralise ou sur des habitudes locales de dénigrement dues aux replis historiques sur certains dossiers (retraites).
- La difficulté à mobiliser tient alors au fait que de plus en plus d'adhérents exigent du syndicat qu'il règle en priorité leurs problèmes personnels quand on sait que, malheureusement, la somme des intérêts individuels n'a jamais construit l'intérêt collectif.
- Certaines catégories (AED, stagiaires, contractuels), fragilisées par la vulnérabilité de leur situation et la peur fantasmée du pouvoir de l'Administration, connaissent une réelle crise de la syndicalisation et perçoivent le SNES plus comme un danger que comme l'allié précieux qu'il a vocation à être.
- C'est sur le volet « formation syndicale » que le SNES devra s'appuyer pour rassurer les catégories précaires et les amener à oser des pratiques plus combatives dans la défense de leurs conditions de travail.
- Un réel effort devra porter sur les relations avec la presse locale, proche de syndicats concurrents, qui trop souvent simplifie à l'excès ou dénature nos propos.
- Il nous faudra dénoncer avec fermeté et contrer les pratiques sournoises d'organisations syndicales locales qui s'approprient le fruit de notre travail, enfreignent la loi (non-respect du calendrier officiel, utilisation des adresses mél professionnelles, divulgation de projets non actés...) et se rendent visibles en étant les premières à informer les personnels de l'issue des opérations de gestion ou des négociations avec l'administration, pour s'en attribuer tout le mérite et asseoir leur influence.

Lors du compte rendu, des camarades du courant RPA ont interrompu le rapporteur et interpellé avec véhémence les secrétaires académiques pour faire part de leurs griefs, remettant en question le fonctionnement du S3 qui les tiendrait à l'écart de toute forme de décision dans la gestion des affaires courantes du syndicat, alors qu'ils sont des élus, « d'une tendance minoritaire certes, mais élus tout de même » et qu'à ce titre ils représentent aussi une partie des adhérents. Cette « **attitude méprisante** » du S3 envers un courant de pensée du syndicat serait cause de « **la perte de 300 adhérents ou plus en 3 ans** » (?!).

Les secrétaires académiques ont répondu à ces critiques, qu'ils jugent infondées, en rappelant simplement que les décisions se votent et se prennent dans les réunions de CA ou de bureau, instances pour lesquelles les plaignants sont régulièrement convoqués et où ils sont officiellement invités à s'exprimer conformément à leur représentativité. Le hic, c'est que tous ne daignent pas se rendre à ces réunions pour siéger, bafouant ainsi les mandats que leurs électeurs leur ont donnés. Ils n'usent pas avec régularité de leur droit d'expression (ex : l'espace réservé pour eux dans le SNES-Info), malgré les sollicitations des membres du courant majoritaire. Du reste, ceux d'entre eux qui siègent et assument avec sérieux la mission que leur ont confiée leurs électeurs peuvent témoigner que les camarades du courant U&A ne montrent aucune réticence à les associer aux travaux du S3 et entretiennent de cordiales relations avec eux.

Se pose immédiatement la question des décharges de service « **indispensables** » pour se rendre, un après-midi par quinzaine, aux réunions de bureau, et que les membres du secrétariat académique accapareraient et refuseraient de partager. Là encore, une mise au point élémentaire permettra de rétablir la vérité. Tous les collègues qui animent la vie syndicale bénéficient d'autorisations spéciales d'absence

(ASA) pour remplir les missions dont ils sont investis et ceux qui ont des mandats d'élus au titre des élections professionnelles peuvent être déchargés de cours et remplacés, s'ils le souhaitent, pendant les périodes où se tiennent les commissions auxquelles ils sont convoqués, à condition, bien sûr, d'honorer leurs engagements.

Le rappel, à un collègue qui se plaint d'être victime de « syndicalisme empêché », que les principes de déontologie du SNES posent comme règle incontournable d'un investissement militant sincère le non-cumul de décharges syndicales avec des HSA, sera qualifié d'« **attaques personnelles d'une rare bassesse** » par une représentante de la tendance minoritaire, manifestement à court d'arguments.

D'autres contre-vérités et affirmations fallacieuses seront méthodiquement démontées par les membres et les sympathisants d'U&A, qui finiront par conclure que « **pour les camarades de la tendance RPA, trouver un consensus se résume à adopter leur seul point de vue** », ce qui s'avèrera relativement difficile puisque dans un système démocratique, et le SNES en est un, les décisions de la majorité l'emportent toujours.

On évoque alors la façon dont la représentativité du SNES est maltraitée au sein de la FSU locale, dirigée par certains représentants du courant RPA.

Dans un souci d'apaisement, pour mettre un terme à cette succession de postures dans un conflit qui n'a pas d'issue et pour clore pacifiquement le débat, on propose « **la constitution d'un groupe de travail pluraliste afin de ramener la sérénité au sein du SNES-Réunion** ».

VOTE : Contre 9 / Abs 7 / RV 9 / Pour 26

THEME 4 (suite)

Daniel Robin éclaire l'assemblée sur un point délicat : «*La FSU a-t-elle intérêt à s'associer à la CGT ?*».

La mesure de la représentativité dans le privé montre que les OS dites « réformistes » se retrouvent majoritaires, ce qui leur permet de passer des accords qui peuvent peser très lourd dans l'avenir du pays. Donc les salariés que nous représentons ne comptent pas. La FSU est la 2ème organisation la plus représentative de la Fonction publique. Elle a une grande visibilité grâce à l'Education nationale. Le risque serait de se retrouver dans une situation où nous serions absents de la Fonction Publique Hospitalière, sans représentativité dans la Fonction Publique Territoriale. Ce serait l'échec de la FSU si elle n'était représentée que par la Fonction Publique d'Etat. Il y aurait risque que la FSU corresponde aux contours de ce qu'était la FEN. Il faut, pour que la FSU pèse au-delà de la FPE, qu'elle construise des collaborations étroites avec des confédérations comme Solidaires ou la CGT. Or la 1ère n'est pas reconnue comme représentative, donc la collaboration avec la CGT est prioritaire pour peser dans les discussions au niveau national.

Pour Marie-Hélène DOR, secrétaire départementale de la FSU, il faut, certes, nouer des relations avec la CGTR et s'appuyer sur les orientations mais sans opérer de fusion (ex : COSPAR, RSTA...). Les orientations de l'Etat dans le privé peuvent avoir des conséquences sur le public (ANI, Pacte de responsabilité...) donc la FSU doit s'intéresser à ces questions et prendre position sur ces thèmes.

Selon Daniel, au C.T. et au C. Supérieur, une alliance avec la CGT au plan national nous permettrait d'être majoritaires. Pour que cela soit « crédible » il faudra un « gros travail » de rapprochement, définir des buts communs et les présenter de telle sorte que cela ne passe pas pour une manœuvre électorale.

Il faut aussi renforcer notre présence lors des élections professionnelles et suivre de près nos syndiqués car, contrairement à une idée reçue, ils ne votent pas plus que les non-syndiqués.

Pour les prochaines élections professionnelles, on préconise des listes FSU sans alliance.

VOTE Thème 4 : adopté à l'unanimité (37)

Action: **appel à la grève du 18 mars (FSU, Solidaires, FO et CGTR)**

Contre : 24 / Abstention : 3 / RV : 1 / Pour : 9

Délégués au congrès de Marseille:

U&A : Elizabeth BARRACO – Camille NICOLAS – Corinne PEYRE – Victor RODRIGUES – Pierre SCARCELLA –
Didier SOLER / **RPA :** Françoise LE POAN / **TRÉSORIÈRE :** Patricia GASTON-VERY / **CAN :** Santiago ALONSO

Adopté à l'unanimité : (54)



Art 1 - Le scrutin pour le renouvellement de la Commission Administrative nationale et académique aura lieu dans les S1 du **lundi 19 mai au samedi 7 juin**

Art 2 – En l'absence de dispositions spécifiques, c'est le règlement électoral national qui s'applique, en tant que de besoin, au scrutin académique.

Art 3 – Les appels à candidatures (une page de format A4 maximum) devront parvenir le **mercredi 5 mars à 17 heures** au plus tard au siège du SNES académique (sous forme fichier et/ou papier) seront publiés dans le **SNES-info n°190 de mars 2014**.

Art 4 – Comme les listes nationales, les listes académiques seront publiées sous l'intitulé qu'elles ont choisi, sous des caractères et une présentation identiques pour toutes les listes, mentionnant le nom, le prénom, la catégorie et l'établissement d'affectation de chaque candidat.

Chaque liste comportera au moins neuf noms (art. 5 du règlement intérieur académique) et au plus 35 noms (art 4 du RIA)

Les listes devront être adressées ou remises à la commission électorale académique pour le **lundi 7 avril à 17 heures** au plus tard. Elles seront accompagnées des déclarations individuelles de candidatures signées par les candidats, et d'un texte d'orientation d'une longueur maximale d'une page de format A4 recto. Ce texte sera publié sous la disposition typographique choisie par les responsables de chaque liste.

Art 5 – La commission électorale se réunira le **lundi 7 avril à 17 heures**, au siège académique pour procéder à l'ouverture des plis et à la vérification de l'éligibilité des candidats. En cas d'irrégularité, les responsables des listes seront informés sans délai et pourront procéder aux régularisations nécessaires jusqu'au **jeudi 10 avril à 17 heures**. Passé ce délai, les listes seront publiées en l'état, sous réserve de comporter un minimum de neuf candidatures régulières.

Art 6 – Sont électeurs tous les adhérents à jour de leur cotisation **2013-2014 au lundi 19 mai**. Sont éligibles tous les adhérents à jour de leur cotisation **2013-2014 au lundi 7 avril à 17 heures** qui étaient adhérents en **2012-2013**.

Cette mesure n'est pas applicable aux stagiaires IUFM et aux personnels non-titulaires pour lesquels l'adhésion préalable à la date limite est suffisante (art 6 du RIA).

Les versements correspondants doivent avoir été constatés par la trésorerie académique.

Art 7 – Le SNES info contenant l'ensemble des informations et des documents nécessaires aux votes sera adressé le **lundi 19 mai au plus tard à chaque adhérent**.

Art 8 – Chaque S1 recevra en outre directement du S3 :

- la liste des adhérents à jour (AJ) et non à jour (NAJ) de l'établissement, qui sera éventuellement corrigée ou complétée, et qui servira de liste d'émargement à faire signer par chaque votant.
- Un formulaire de procès-verbal de dépouillement.

Sera joint à cet envoi un double du matériel de vote (bulletins et enveloppes) à concurrence du nombre d'électeurs recensés dans le S1.

Art 9 – Le vote est individuel et secret, sous double enveloppe. Chaque votant porte ses votes sur le même bulletin. :

- il entoure la liste nationale et la liste académique de son choix
- il entoure le nom du secrétaire de catégorie de son choix pour le vote national.

Il introduit ce bulletin dans la petite enveloppe qu'il cache, puis introduit le tout dans l'enveloppe T, qu'il cache, et sur laquelle il porte sa signature après avoir complété la notice d'identification.

Il est à rappeler que toute prise en compte par un S1 du vote d'un collègue non à jour de sa cotisation à la date prévue à l'article 6 entraînera l'annulation de la totalité du vote de ce S1 (règlement électoral national).

Art 10 – Le vote sera clos le **samedi 7 juin** et dépouillé dans les S1 jusqu'au **Jeudi 12 juin** date limite au plus tard. Il pourra l'être avant si tous les syndiqués du S1 ont voté. Un exemplaire du procès-verbal signé par les membres de la commission de dépouillement, ainsi qu'un exemplaire de la liste d'émargement (éventuellement accompagné des enveloppes bulle signées, pour les votants qui n'auraient pas signé la liste d'émargement) est adressée à la section académique dès la fin du dépouillement.

Art 11 – Vote par correspondance

Ce vote est de droit pour tous et obligatoire pour les collègues isolés, absents (congés, stages etc.), retraités, ou qui sont dans l'impossibilité de voter directement, et pour les S1 de moins de trois adhérents (art 7 du RIA), ainsi que pour les électeurs membres d'une catégorie à faible effectif dans le S1.

Ces votes se feront sous double enveloppe et seront adressés directement à la section académique, en utilisant le bulletin de vote et les enveloppes pré libellées contenues dans le *SNES info* électoral.

Une urne sera mise en place au S3 dans laquelle seront conservés les votes adressés par la poste et les votes déposés, avec pour ces derniers, une liste d'émargement qui précisera la date du dépôt, le nom du votant et la signature du déposant, ainsi que le nom de l'établissement pour les votes de S1.

Art 12 – Les procès verbaux de dépouillement devront parvenir au S3 le **vendredi 13 juin** au plus tard.

La commission électorale se réunira, au siège de la section académique, le **samedi 14 juin, à 9 heures**, pour procéder au dépouillement des votes par correspondance et à la totalisation académique des résultats. Elle proclamera les résultats du vote académique et les adressera aux S1.

Les résultats détaillés du scrutin, section par section, sont communiqués à l'ensemble des syndiqués. Les votes dépouillés directement au S3 sont présentés globalement comme un vote de section (art 7 du RIA)

Tout adhérent du SNES peut assister à ces opérations.

Art 13 – la Commission Administrative nouvellement élue se réunira en juin pour procéder à l'élection du Bureau académique (art 12 du RIA).

Art 14 - Les contentieux éventuels seront portés en premier ressort devant la CA académique et, en cas d'appel, devant la commission nationale des conflits.

VOTE D'ORIENTATION SYNDICAL POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CA ACADÉMIQUE MAI-JUIN 2014

AVEC LE COURANT DE PENSÉE **Unité & Action**

UNIS POUR AGIR

En mai prochain, chaque adhérent du **SNES Réunion** sera appelé à voter pour le renouvellement de la Commission Administrative Académique (CAA), organe dont la fonction est de définir la ligne politique de la section académique du **SNES** pour les deux années à venir.

L'existence des tendances et de leur expression est l'un des fondements de notre syndicat et de notre fédération, comme l'indiquent d'ailleurs les statuts nationaux « *le syndicat respecte le pluralisme à tous les niveaux de son fonctionnement : il favorise l'exercice du droit de tendance dans toutes les instances avec droit d'expression dans la presse syndicale* ».

La pluralité des analyses et des propositions élaborées par chaque tendance est à la fois source de richesse et de maintien de l'unité au sein de nos organisations, c'est d'ailleurs l'origine de l'existence des tendances dans notre syndicat.

Lors du dernier vote d'orientation de 2012, les syndiqués ont confié aux camarades qui se reconnaissent dans le courant de pensée **Unité & Action**, ou qui en sont proches, la responsabilité de la direction de la section académique de notre syndicat.



Durant les deux années de ce mandat nous avons pleinement assumé cette responsabilité, tant sur le terrain de l'action que sur celui de la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels.

S'agissant de la défense des personnels, le **SNES** a su conjuguer défense individuelle - à travers les interventions au rectorat, le travail des CAPA et formations paritaires mixtes de gestion du mouvement - et défense collective - à travers les discussions menées sur les circulaires rectorales encadrant un certain nombre d'actes de gestion tels la hors-classe ou le mouvement intra. A l'initiative du **SNES**, l'unité syndicale réalisée à cette occasion a donné des

résultats significatifs.

S'agissant de l'action, dans un contexte difficile, notre syndicat a mis tout en œuvre pour réaliser la plus large unité intersyndicale capable de mobiliser nos collègues pour faire aboutir nos revendications et pour défendre nos métiers.

Cependant, il est vivement souhaitable que de nouveaux collègues, jeunes en particulier, assurent la relève et prennent des responsabilités syndicales, qu'ils se reconnaissent ou non dans un courant de pensée. C'est à tous les camarades qui souhaitent un **SNES** encore plus fort, plus uni, plus actif, plus combatif, que s'adresse cet appel à candidature sur la liste d'union proposée par le courant de pensée **Unité & Action**.

Nous appelons donc tous ceux qui pensent utile de consacrer un peu de leur temps à la vie syndicale pour que le **SNES** tienne toute sa place dans le paysage syndical réunionnais, à faire acte de candidature sur la liste d'**Unité & Action**, en contactant :

Victor Rodrigues: 0692 87 00 48
victor.rodriquesueta@laposte.net

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CA DU SNES REUNION

SCRUTIN DU 19 MAI AU 7 JUIN

L'ABSENCE DE CHANGEMENT

Nous ne cachons pas combien la politique suivie par le gouvernement issu des urnes en 2012 ne nous satisfait pas. Dans les collèges et les lycées, le sentiment qui domine est que le nouveau ministre, Vincent Peillon se place dans la plus étroite continuité avec ses prédécesseurs. Face à lui, nous maintenons toutes nos exigences :

➤ **En collège**, nous voulons l'abandon pur et simple du LPC et au-delà, des « innovations » gratuites et imposées. Nous formons des élèves et nous voulons maintenir un enseignement de qualité fondé sur les savoirs disciplinaires et non sur des « compétences ». Nous ne fabriquons pas des produits régulièrement obsolètes, qui devraient faire l'objet de constants changements.

➤ **En lycée**, nous persistons à considérer que la réforme Chatel doit s'effacer, en particulier dans ses aspects les plus outranciers comme en STI ou en Langues Vivantes.

➤ Le secteur de la **vie scolaire** doit voir ses moyens augmentés.

➤ Nous voulons que **l'évaluation**, en particulier au moment des examens nationaux, revienne pleinement sous la responsabilité des enseignants.

➤ Nous voulons libérer les personnels du carcan que constituent les **hiérarchies intermédiaires** (Chefs d'établissement et IPR) et leurs supplétifs (préfets des études ...)

Nous soutenons les collègues engagés dans des **mobilisations contre les DGH** toujours insuffisantes comme au Lycée de Stella, au LP Roches-Maigres notamment ou dans la région parisienne.

➤ Nous dénonçons la mascarade qu'ont représenté les Assises sur la refondation ainsi que celles concernant l'Education Prioritaire : la parole des personnels a été une fois encore étouffée, travestie, ignorée.

➤ Sur le plan salarial, nous débutons **la quatrième année de blocage du point d'indice**, qui pourrait être assorti au lendemain des échéances électorales d'un gel de l'avancement. Nous ne sommes plus très éloignés de nos collègues Grecs qui ont subi -d'un seul coup, il est vrai- une diminution drastique de leurs salaires sur instruction de la troïka.

➤ Nous ne pouvons oublier non plus que l'arrêt des suppressions de postes dans l'Education se fait au détriment de toutes les autres administrations, fragilisant l'existence même des Services Publics.

➤ Les engagements récents du Président de la République d'un plan d'économie budgétaire de 50 milliards d'euros (plus que le budget annuel de l'Education) créent une contrainte majeure sur le fonctionnement de ces services publics et nous font craindre que les promesses nous concernant directement (60 000 postes) soient sacrifiées.

Dans ce cadre général, plus que jamais, **l'indépendance syndicale doit être préservée et défendue**. Le SNES doit se fonder sur la stricte défense des revendications des personnels sans donner en aucune façon le sentiment qu'il négocie dans le dos des collègues.

C'est pour cette raison fondamentale que nous estimons que l'accord de notre syndicat en faveur des modifications du décret de 1950 est une lourde erreur.

Plus que jamais également, **l'unité de notre fédération, la FSU, doit être préservée et défendue**. Nous savons que seule la création d'un rapport de force nous permettra d'être entendus. Le SNES à lui tout seul ne peut espérer obtenir des avancées significatives pour le second degré.

La FSU est le cadre naturel de l'intervention du SNES. Construire l'unité de la FSU à La Réunion est depuis toujours notre préoccupation, nous poursuivrons cette tâche.

Sur ces quelques points clairs et simples, nous appelons à la constitution d'une liste pour le renouvellement de la CA académique du SNES. Comme à l'accoutumée, notre liste sera représentative de nos différents métiers ainsi que de nos différentes sensibilités.

Le SNES a besoin de chacun d'entre nous. C'est pourquoi nous appelons tous ceux qui veulent faire du SNES Réunion un outil militant indépendant et efficace à se porter candidat sur notre liste.

Contact : Marie-Hélène DOR, mh.dor@wanadoo.fr 0692 89 53 50
Philippe AZEMA, azema.ph@wanadoo.fr 0692 85 61 40



Cette fiche syndicale est destinée aux commissaires paritaires de votre catégorie afin de leur servir à vous défendre en CAPA d'accès à la hors classe prévue le 03 juin 2014. Cette fiche syndicale est à retourner à :

SNES Réunion
B.P. 30072
97491 Ste-Clotilde Cedex

ou par courriel à s3reu@snes.edu

NOM :
 Nom de jeune fille :
Prénom(s) :
Date de naissance :/...../..... **Sexe** : Homme Femme
Adresse :
 Code postal : 97..... Bureau distributeur :
Tél. fixe : 0262 **Mobile** : 069
Mèl :@.....

Discipline :
Établissement :
Commune :
Établissement d'exercice (si différent) :
Commune :

Titres et diplômes <input type="checkbox"/> Bac + 4 (Maîtrise ou équiv.) <input type="checkbox"/> Bac + 5 (DEA, DESS, Ing., etc.) <input type="checkbox"/> Doctorat	Accès au corps <input type="checkbox"/> Concours <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude <input type="checkbox"/> Détachement	Êtes-vous Bi-admissible ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre d'admissibilités :
---	---	--

Échelon au 31/08/14 :^{ème} depuis le :/...../..... soit an(s)
Prom. 10^{ème} éch. : GC CH Anc. **Prom. 11^{ème} éch.** : GC CH Anc
 + de 5 ans consécutifs en étab. classé "Ambition-Réussite"

Note pédagogique au 31/08/13 : / 60 obtenue le :/...../..... *
Note administrative 12-13 : / 40 * date de l'inspection

Avez-vous eu connaissance de l'avis porté par l'**inspection** ? : Oui Non
 Si oui, par quel moyen ? i-prof information directe
 Avis porté : Exceptionnel Très satisfaisant Satisfaisant Insuffisant
Avis circonstancié porté :

Avez-vous eu connaissance de l'avis porté par votre **Chef d'établissement** ? : Oui Non
 Si oui, par quel moyen ? i-prof information directe
 Avis porté : Exceptionnel Important Moyen faible
Avis circonstancié porté :

Rappel campagne 2012-2013 Avis Insp. : <input type="checkbox"/> Exc. <input type="checkbox"/> TS. <input type="checkbox"/> S. <input type="checkbox"/> Ins. Avis C.E. : <input type="checkbox"/> Exc. <input type="checkbox"/> Imp. <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Fai.	Appréciation du C.E. pour not. admin. 12-13
--	--

Barème	
Vous	SNES
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Barème total	
Vous	SNES
.....

N'hésitez pas à joindre tout document ou tout argumentaire que vous jugerez utile à votre défense.

N° SNES (voir carte syndicale) Cotisation remise le/...../..... Nom(s) figurant sur la carte :	IMPORTANT : autorisation CNIL J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique. Date : Signature :
---	---

Fiche à retourner à :
SNES Réunion
B.P. 30072
97491 Ste-Clotilde Cedex 01
Tél. : 0262 97 27 91
Mèl : s3reu@sn.es.edu

Catégorie : Agrégé(e) Certifié(e) CPE COPsy
 Discipline :
 Établissement :
 Commune :

NOM :
 Nom de jeune fille :
 Prénom(s) :
 Date de naissance :/...../.....
 Adresse :
 Code postal : 97..... Bureau distributeur :
 Tél. : 0262 GSM : 069
 Mèl :@.....

CAPA de révision de notes administratives prévues le :
03 juin pour les PEGC, et COPsy, 24 juin pour les CPE
26 juin pour les Certifiés et AEF, 27 juin pour les Agrégés

Notation 2013-2014

Note proposée par le **Chef** de service ou d'établissement : / * Note recteur : / *

Pavés (entourer la mention utile) :

- Ponctualité – Assiduité : TB B AB P M
- Activité – Efficacité : TB B AB P M
- Autorité – Rayonnement : TB B AB P M

Appréciation littéraire :

Rappel notation 2012-2013

Note proposée par le **Chef** de service ou d'établissement : / * Note recteur : / *

Pavés (entourer la mention utile) :

- Ponctualité – Assiduité : TB B AB P M
- Activité – Efficacité : TB B AB P M
- Autorité – Rayonnement : TB B AB P M

Appréciation littéraire :

Motif de la contestation :

N° SNES

(voir carte syndicale)

.....

Cotisation remise le/...../.....

Nom(s) figurant sur la carte :

.....

.....

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :